



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 OCTOBRE 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 16
représentés : 3

votants : 19

Date de convocation : 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique.

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. LEBANSAIS Rémy.

Pouvoirs : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;
Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;
M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme GUILLOUX Christèle.

2025-08-100 - CAF – VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

RAPPORTEUR : ML. NOËL

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) portée par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération, visant à renforcer la coordination et la cohérence des politiques locales en faveur des familles ;

Vu le travail partenarial mené dans le cadre du comité de secteur Nord (Saint-Georges-de-Reintembault, Monthault, Mellé, Louvigné-du-Désert, Bazouge-du-Désert, Villamée, Poilley, Le Ferré et Parigné) ;

Vu le plan d'actions 2026–2030 élaboré collectivement, qui identifie comme priorités :

- la petite enfance ;
- l'enfance et la jeunesse ;
- la parentalité et la vie sociale ;
- l'accès aux droits.

Considérant que la CTG constitue une feuille de route stratégique pour la période 2026–2030, permettant de coordonner les actions locales en matière de services aux familles, de soutenir l'ingénierie sociale des communes et d'optimiser les financements CAF ;

Considérant que la commune de Louvigné-du-Désert est pleinement engagée dans cette dynamique territoriale et qu'elle participera à la mise en œuvre des actions identifiées sur son territoire ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la Convention Territoriale Globale 2026–2030 élaborée avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération ;
- d'Approuver le plan d'actions du secteur Nord tel que présenté ;

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 23 octobre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.